



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-31206>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-31206

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Troyes

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21100374400011

**Ville :** TROYES

**Code postal :** 10000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 10

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=34505>

**Identifiant interne de la consultation :** 202501131047

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Bruno Baudoux

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, complété, et signé, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer l'accord-cadre au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du pouvoir adjudicateur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. - Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation. - Copie de la délégation de

pouvoir / signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant; - Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité; - Présentation d'une liste de prestations analogues exécutées au cours des trois dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 18/04/2025 à 17:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Collectivité territoriale, Ville de Troyes -Place Alexandre Israël, BP 767, 10026 TROYES CEDEX

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la maintenance des systèmes de détection intrusion et appel d'urgence sur les bâtiments communaux de la ville de Troyes-.

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre a pour objet la maintenance préventive et corrective des systèmes de détection intrusion et d'appel d'urgence sur les bâtiments de la Ville de Troyes. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande décomposé en deux lots comme suit: lot n°1 : Muséographique : montant maximum annuel: 19 500€HT - lot n°2 : Autres Bâtiments : montant maximum annuel : 30 500€HT. Le titulaire retenu sera consulté, à chaque survenance d'un besoin, par le biais de l'émission de bons de commande, conformément aux dispositions des articles R2162-1 à 6 du Code de la Commande Publique, et aux articles R2162-13 et 14 pour les dispositions propres aux bons de commande. Le présent accord-cadre est passé pour une période de 12 mois à compter de la date de réception de la notification au titulaire. Il pourra ensuite être renouvelé 3 fois, tacitement, par période de 12 mois. Sa durée ne pourra donc excéder 4 ans. Date prévisionnelle de notification : fin mai 2025-.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Les établissements concernés sont listés dans les annexes 1 et 2 du Cahier des Clauses Techniques et Particulières.

**Valeur estimée (H.T.) :** entre euros et 200000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Muséographique

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 50324100

**Lieu d'exécution du lot :** Les établissements concernés sont listés dans les annexes 1 et 2 du Cahier des Clauses Techniques et Particulières.

- **Description du lot :** Autres Bâtiments

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 50324100

**Lieu d'exécution du lot :** Les établissements concernés sont listés dans les annexes 1 et 2 du Cahier des Clauses Techniques et Particulières.

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire : Oui**

**Détail sur la visite (si oui) :** Pour les 2 lots la visite est obligatoire. Visite sur rendez-vous pris par le candidat auprès de Monsieur Romain Transler - Tel : 06 03 15 50 54- Mail : romain.transler@ville-troyes.fr ou de Monsieur Maël SCHMIDT - Tel : 06 65 46 94 91 - Mail : mael.schmidt@ville-troyes.fr

**Autres informations complémentaires :** Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'Acheteur. Néanmoins, l'Acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du CP. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du CP. La présentation de variante n'est pas autorisée. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles. Financements : Ville de Troyes. Délai de paiement : 30 jours. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Avance : Sans objet. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Critères de jugement des offres pour les 2 lots : Coût des prestations, noté sur 10, pondération 40 %, jugé au regard : du montant du DQE pour la maintenance préventive (5pts) et du montant du DQE pour la maintenance corrective (5pts) - Valeur technique de l'offre, notée sur 10, pondération 60 %, jugée au regard du mémoire technique fourni, décomposée comme suit :- l'organisation générale de l'exploitation sur la traçabilité et le suivi des demandes d'intervention pour les 2 types de maintenance (2 pts); - l'organisation proposée pour le service d'astreinte et les modalités de dépannage liées aux prestations de maintenance corrective (4 pts); - les moyens humains mis à disposition pour effectuer les interventions liées aux 2 types de maintenance (préventive et corrective) : organigramme, composition de l'équipe avec précision sur leur rôle, leur expérience (CV) et qualification avec justification (2 pts); - les moyens mis à disposition pour assurer une veille réglementaire et normative dans le domaine des systèmes intrusion (1 pt), - l'organisation de l'entreprise mise en place pour assurer la gestion des déchets : recyclage, valorisation (1 pt). Délai de validité des propositions: 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociation, délai de validité des offres négociées: 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions négociées. En application de l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre, objet de la présente consultation, sur la base des offres initiales sans négociation. Toute demande de renseignements d'ordre administratif ou technique ne peut se faire que par écrit via la plateforme de dématérialisation <http://www.xmarches.fr> pour les candidats identifiés ayant téléchargé le dossier de consultation en version électronique (rubrique « poser une question »). Le pouvoir adjudicateur consignera l'ensemble des questions et demandes de renseignements complémentaires en une réponse unique communiquée à l'ensemble des candidats. Aucune demande de renseignements complémentaires ne sera admise dans les 6 jours calendaires qui précèdent la date de remise des offres Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Châlons-En-Champagne 25, rue du Lycée 51036 Châlons-En-Champagne, tél. : 03-26-66-86-87, courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr/>. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Mairie de Troyes place Alexandre Israël B.P. 767 10026 Troyes Cedex, tél. : 03-25-42-68-47, courriel : commande.publique@ville-troyes.fr adresse internet : <https://villetroyes.fr/>.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/03/2025**